

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8924  
10 décembre 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 6 DECEMBRE 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la résolution 2395 (XXIII), relative à la question des territoires administrés par le Portugal, que l'Assemblée générale a adoptée à sa 1730ème séance plénière, le 29 novembre 1968.

Par le paragraphe 4 de cette résolution, l'Assemblée générale

"4. Appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la situation sérieuse dans les territoires sous domination portugaise, qui a aussi aggravé la situation explosive en Afrique australe;"

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire général

(Signé) U THANT